

Réunion du 04 décembre 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Véronique HELLEUX, Maire.

Présents : Mme HELLEUX, M.LORMEAU, Mme FOUCHÉ, MM.FLEURIEL, GARNIER, Mme PEZOT, M.DUPONT, Mmes RICOUX, RODRIGUEZ, M.POPRAWSKI, Mme CHARLES, M.LAUNAY, Mme FLAIRE, M.MARTIN, Mme LUCAS

Mme PEZOT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Madame Le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour l'actualisation de la délibération sur la vente des parcelles du lotissement « Les Chênes ». A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Lotissement « Les Chênes » : prix de vente des parcelles

Madame le Maire dit que la délibération du 29 juin 2007 fixant le prix des terrains du lotissement « Les Chênes » doit être actualisée (changement de Maire).

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention), le Conseil Municipal reconduit le prix de vente des parcelles composant le lotissement « Les Chênes » à 29,17 €ht le m² soit 35,00 €ttc le m² et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces ventes.

Création d'un contrat « Parcours Emploi Compétences »

L'employée en charge du secrétariat des musées est partie à la retraite le 30 juin 2019 et n'a pas été remplacée. Une personne embauchée en contrat « Parcours Emploi Compétences » d'une durée hebdomadaire de 20 heures pourrait réaliser ce travail. Ces contrats sont financés en partie par l'Etat et les charges patronales sont allégées.

A la majorité absolue (1 abstention), le Conseil Municipal accepte de créer ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour une durée hebdomadaire de 15h00

Le contrat de la personne en charge de la Médiathèque se termine à la fin de l'année ; à compter du 1^{er} janvier 2021, la salariée doit être stagiariée dans le poste d'adjoint du patrimoine d'une durée hebdomadaire de 15h00.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de créer ce poste.

Révision de l'indemnité du Maire

Les indemnités perçues par Madame le Maire sont assujetties aux cotisations et contributions sociales car leur montant mensuel est supérieur à 1 714 € (50 % du plafond de la sécurité sociale) ; le coût annuel de ces cotisations patronales s'élève à environ 7 400 €. Si le montant est inférieur à 1 714 €, les indemnités sont exonérées de ces cotisations.

Madame le Maire propose de baisser son indemnité de fonction de 51,60 % à 44,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit de 2 006,93 € à 1 711,33 € brut par mois)

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette baisse à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

La commune avait mandaté le Centre de Gestion de l'Orne pour qu'il procède à la passation d'un marché d'assurance statutaire groupe couvrant les risques financiers liés aux agents. La proposition de GRAS SAVOYE a été retenue par le Centre de Gestion et le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion au contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

A la majorité absolue (1 abstention), le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à ce contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2021.

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDC

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges avant le calcul de l'attribution de compensation à chaque commune. Le conseil communautaire de la CDC a fixé la composition de cette commission à 1 siège par commune.

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Véronique HELLEUX comme représentante à cette commission.

Choix de l'entreprise pour la fourniture et l'installation des candélabres rue du Souchet

L'entreprise CITEOS (Alençon) a fait une proposition à 67 965,80 € ht soit 81 558,96 € ttc et le Te61 à 95 277,84 € ttc. A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise CITEOS pour la fourniture et l'installation des candélabres rue du Souchet.

Les travaux devraient commencer à compter du 11 janvier 2021 par le remplacement de la canalisation d'eau potable.

Divers

- Des sapins avec des palettes en bois ont été réalisés par les enfants de l'IME de Mortagne. Ils vont être installés dans la commune.
- L'application « PanneauPocket » a été activée et peut être téléchargée
- Vœux du Maire : la mairie attend des instructions pour savoir s'ils pourront avoir lieu

Tour de table

→ Monsieur Lormeau

- Opération « Une vie, un Arbre » : plusieurs terrains – avant le cimetière, rue de la Fourlière, le long de la Risle (double rangée) - sont disponibles pour planter les arbres. A réfléchir sur l'emplacement et les essences
- Les arbres devant l'école primaire pourraient être remplacés par des espèces plus adaptées
- Un devis pour réparer le pignon du musée Ségur a été demandé
- Un premier chiffrage pour remplacer et/ou rénover les passerelles a été établi
- Le parquet de la salle des fêtes a été revitrifié par les employés
- Logement du moulin : en attente de devis

→ Madame Fouché

- Des paquets cadeaux sont à faire pour accrocher dans les sapins : les conseillers se donnent rendez-vous jeudi soir
- La médiathèque a rouvert
- Projet de la mise en place d'un marché hebdomadaire, le jour reste à définir

→ Monsieur Garnier demande où en sont les travaux du pôle médical ? Réponse : ils sont pratiquement terminés mais il n'y a toujours pas de médecin en vue

→ Madame Pezot signale des problèmes sur les factures d'assainissement.

→ Monsieur Dupont

- Remettre du tout-venant devant le 26 rue du Souchet. Monsieur Lormeau ira voir
- Une harmonisation des tarifs de l'eau potable entre les communes adhérentes au SAEP du Percher est en cours

→ Madame Ricoux

- Il faudrait faire quelque chose pour faire ralentir les voitures devant l'école maternelle

→ Madame Flaire

- Des fossés sont bouchés aux Aucherets
- Michel Lecoq demande à ce que les terrains de tennis soient démoisés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.